

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 160105020

PROPRIETAIRE

Nom : **Mme AVOVENTES AVOVENTES**
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Mme AVOVENTES AVOVENTES**
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 19/12/2023	Escalier :
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIETAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Étage : RDC

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic termites
-  Diagnostic gaz
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Rapport

n° de rapport : 160105020
DDT : 1 sur 92



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), **AVOVENTES AVOVENTES**, agissant à la demande de Mme **AVOVENTES AVOVENTES**, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 19/12/2023

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 19/12/2023

Cachet :



Signature :

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Rapport

n° de rapport : 160105020
DDT : 2 sur 92



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :
Atelier (Plaques (EP)) - Voir croquis

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
01	Combles	Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
RDC	Entrée 1	Derrière les cimaises (non démontables)
RDC	Séjour	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Cuisine	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Dégagement 1	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Salle de bain	Derrière les doublages (non démontables)
RDC	Entrée 2	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Lingerie	Derrière les doublages (non démontables)

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Rapport

n° de rapport : 160105020
DDT : 3 sur 92

RDC	Wc 1	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
01	Palier	Derrière les doublages (non démontables)
01	Bureau	Derrière les doublages (non démontables)
01	Chambre 1	Derrière les doublages (non démontables) Conduit de cheminée (non accessible)
01	Dégagement 2	Derrière les doublages (non démontables)
01	Chambre 2	Derrière les doublages (non démontables) Conduit de cheminée (non accessible)
01	Wc 2	Derrière les doublages (non démontables)
02	Chambre 3	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.



Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Tableau des éléments contenant du PLOMB en ETAT D'USAGE

RDC	Séjour	Porte 2 : intérieure (C), Porte 2 : extérieure (C)
01	Palier	Plinthe
01	Bureau	Plinthe
01	Dégagement 2	Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)

Tableau des éléments contenant du PLOMB ETAT DEGRADE

RDC	Entrée 1	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
RDC	Séjour	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 2 : dormant intérieur (C), Porte 2 : dormant extérieur (C)
01	Bureau	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
01	Chambre 1	Plinthe, Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)



Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic gaz

Diagnostic gaz n°1

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES.FR
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Rapport

n° de rapport : 160105020
DDT : 4 sur 92



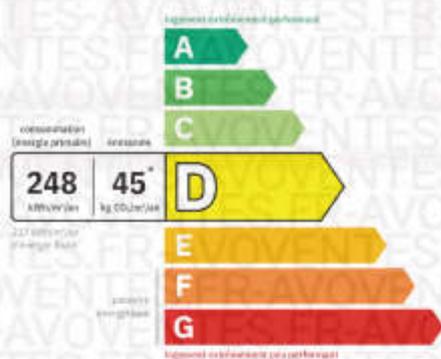
Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.

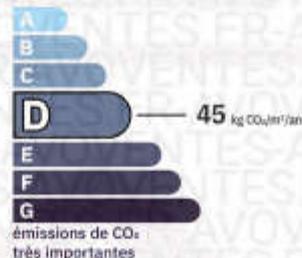


Diagnostic DPE



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Rapport

n° de rapport : 160105020
DDT : 5 sur 92

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -8 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 160105020

PROPRIETAIRE

Nom : Mme AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

DONNEUR D'ORDRE

Nom : Mme AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Cadastre :
Lot :	Bâtiment :	Porte :
Lot secondaire :	Date de visite : 19/12/2023	Date Rapport : 19/12/2023
Escalier :	Référence client :	
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIETAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Étage : RDC

Signature de l'opérateur :

CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 1 sur 22
DDT : 6 sur 92

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	223	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	169	75.8 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	6	2.7 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	19	8.5 %
Unités de diagnostic non mesuré :	29	13.0 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce Liste des pièces concernées : , Chambre 3	OUI
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport a été envoyé à l'agence régionale de santé.

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES - 16 LES HAUTS DE CIGOGNE 16800 SOYAux, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (autorisation de ASN n° T160295 valide jusqu'au 05/08/2025), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an
- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Extérieur, Entrée 1, Séjour, Cuisine, Dégagement 1, Salle de bain, Entrée 2, Lingerie, Atelier, Wc 1, Appenti, Cage escalier, Palier, Bureau, Chambre 1, Dégagement 2, Chambre 2, Wc 2, Chambre 3

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Combles : Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque NITON XLP 300 permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 17452 - Date de chargement de la source : 05/03/2021 - Nature du radionucléide : 109 Cd - Activité à la date de chargement de la source : 1480Mbcq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : ALLIANZ : 62 490 415

Année de construction : Av. 1949



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

AVOVENTES / AVOVENTES membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES**, numéro de certification : **C2839**

- Assurance : **ALLIANZ : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2023

- LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES - 16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

Maison - Propriétaire : Mme AVOVENTES / AVOVENTES - 208 rue de Basseau 16000 ANGOULEME (annexes comprises)

- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 19/12/2023 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 3 sur 22
DDT : 8 sur 92



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
>= seuil		0
	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP.

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : Avant diagnostic - Mesure de fin : Après diagnostic

Etabli le 19/12/2023

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 4 sur 22
DDT : 9 sur 92



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Extérieur										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

RDC - Entrée 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1 2		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
3 4		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
5 6	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
7 8	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
9 10	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
11 12	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
13 14	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
15 16	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
17	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
18	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
19	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
20	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
21 22		Cimaise	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3		4	% de classe 3			30.77 %

RDC - Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
23 24		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
25 26		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
27 28	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
29 30	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
31 32	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
33 34	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
35 36	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
37 38	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
39	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.60	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
40	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
41	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
42	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
43	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.CHARENTAIS@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 5 sur 22
DDT : 10 sur 92



44	C	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture	3.60	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
45	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture	4.70	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
46	C	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture	3.40	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
47 48	D	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Peinture	0.01 0.08	NEG		0	
49 50	D	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Peinture	0.01 0.06	NEG		0	
51 52	E	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture	0.03 0.08	NEG		0	
53 54	E	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture	0.02 0.07	NEG		0	
55 56	E	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture	0.02 0.07	NEG		0	
57 58	E	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture	0.02 0.07	NEG		0	
59 60	F	Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture	0.00 0.05	NEG		0	
61 62	F	Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture	0.03 0.08	NEG		0	
63 64	F	Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture	0.01 0.06	NEG		0	
65 66	F	Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture	0.01 0.05	NEG		0	
67 68		Radiateur 1	Métal	Peinture	0.02 0.07	NEG		0	
-	D	Fenêtre 1 : intérieure	PVC		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : extérieure	PVC		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 1 : volet	PVC		-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			32	Nombre d'unités de classe 3	6	% de classe 3			18.75 %

RDC - Cuisine										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
69 70		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
71 72		Plafond	Lambris bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
73 74	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
75 76	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
77 78	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
79 80	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
81 82	C	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
83 84	C	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
85 86	C	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
87 88	C	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
89 90	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
91 92	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
93 94	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
95 96	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 6 sur 22
DDT : 11 sur 92



RDC - Dégagement 1										
N°	Zone	Unité Diagnostique	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
97 98		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
99 100		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
101 102	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
103 104	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
105 106	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
107 108	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Salle de bain										
N°	Zone	Unité Diagnostique	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
109 110	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
111 112	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
113 114	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
115 116	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
117 118	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
119 120	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
121 122	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
123 124	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
125 126	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
127 128	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
129 130	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
131 132	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Entrée 2										
N°	Zone	Unité Diagnostique	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
133 134		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
135 136		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
137 138	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
139 140	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
141 142	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
143 144	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	B	Porte 2 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Porte 2 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Porte 2 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Porte 2 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.CHARENTAIS@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 7 sur 22
DDT : 12 sur 92



Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0.00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

RDC - Lingerie										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
145 146		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
147 148		Plafond	Poutre bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
149 150	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
151 152	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
153 154	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
155 156	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
157 158	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
159 160	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
161 162	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
163 164	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	B	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic		14	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %		

RDC - Atelier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
165 166	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
167 168	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
169 170	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
171 172	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		4	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %		

RDC - Wc 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
173 174		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
175 176	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
177 178	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
179 180	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
181 182	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
183 184	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
185 186	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
187 188	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 8 sur 22
DDT : 13 sur 92



189 190	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Appenti

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
191 192		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
193 194	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
195 196	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
197 198	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
199 200	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Cage escalier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
201 202		Sol	Brique	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
203 204		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
205 206	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
207 208	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
209 210	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
211 212	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
213 214		Crémaillère	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
215 216		Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
217 218		Escalier 1 : marche	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
219 220		Escalier 1 : contre-marche	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
221 222		Escalier 1 : sous-face	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
223 224		Escalier 1 : garde corps	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Palier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
225 226		Sol	Plancher bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
227		Plinthe	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (Traces de grattage)	2	
228 229		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
230 231	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
232 233	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
234 235	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
236 237	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
238 239	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
PLOMB : 9 sur 22
DDT : 14 sur 92



240 241	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Bureau

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
242 243		Sol	Plancher bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
244		Plinthe	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
245 246		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
247 248	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
249 250	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
251 252	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
253 254	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
255	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
256	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
257	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
258	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
259 260		Radiateur 1	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : volet	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		4	% de classe 3		23.53 %	

01 - Chambre 1

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
261 262		Sol	Plancher bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
263		Plinthe	Bois	Peinture		2.30	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
264 265		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
266 267	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
268 269	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
270 271	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
272 273	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
274	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
275	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
276	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.50	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
277	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Dégradé (Écaillage)	3	
278 279		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
280 281		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
282 283		Cheminée 1 : tablette	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	B	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 10 sur 22
DDT : 15 sur 92



-	B	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : volet	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3	5	% de classe 3			26.32 %	

01 - Dégagement 2

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
284 285		Sol	Plancher bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
286 287		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
288 289		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
290	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (Traces de grattage)	2	
291	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (Traces de grattage)	2	
292 293	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
294 295	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
296 297	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
298 299	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Chambre 2

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
300 301		Sol	Plancher bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
302 303		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
304 305		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
306 307	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
308 309	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
310 311	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
312 313	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
314 315	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
316 317	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
318 319	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
320 321	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
322 323		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
324 325		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
326 327		Cheminée 1 : tablette	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
PLOMB : 11 sur 22
DDT : 16 sur 92



-	C	Fenêtre 1 : volet	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		19	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Wc 2

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
328 329		Sol	Plancher bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
330 331		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
332 333		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
334 335	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
336 337	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
338 339	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
340 341	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
342 343	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
344 345	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
346 347	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
348 349	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		11	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

02 - Chambre 3

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
350 351		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
352 353		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
354 355	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
356 357	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
358 359	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
360 361	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
 18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
 Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.CHARENTAIS@bc2e.com
 Web : <https://1601.bc2e.com>
 Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
 PLOMB : 12 sur 22
 DDT : 17 sur 92



NOTICE D'INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttiez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes.charentais@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport

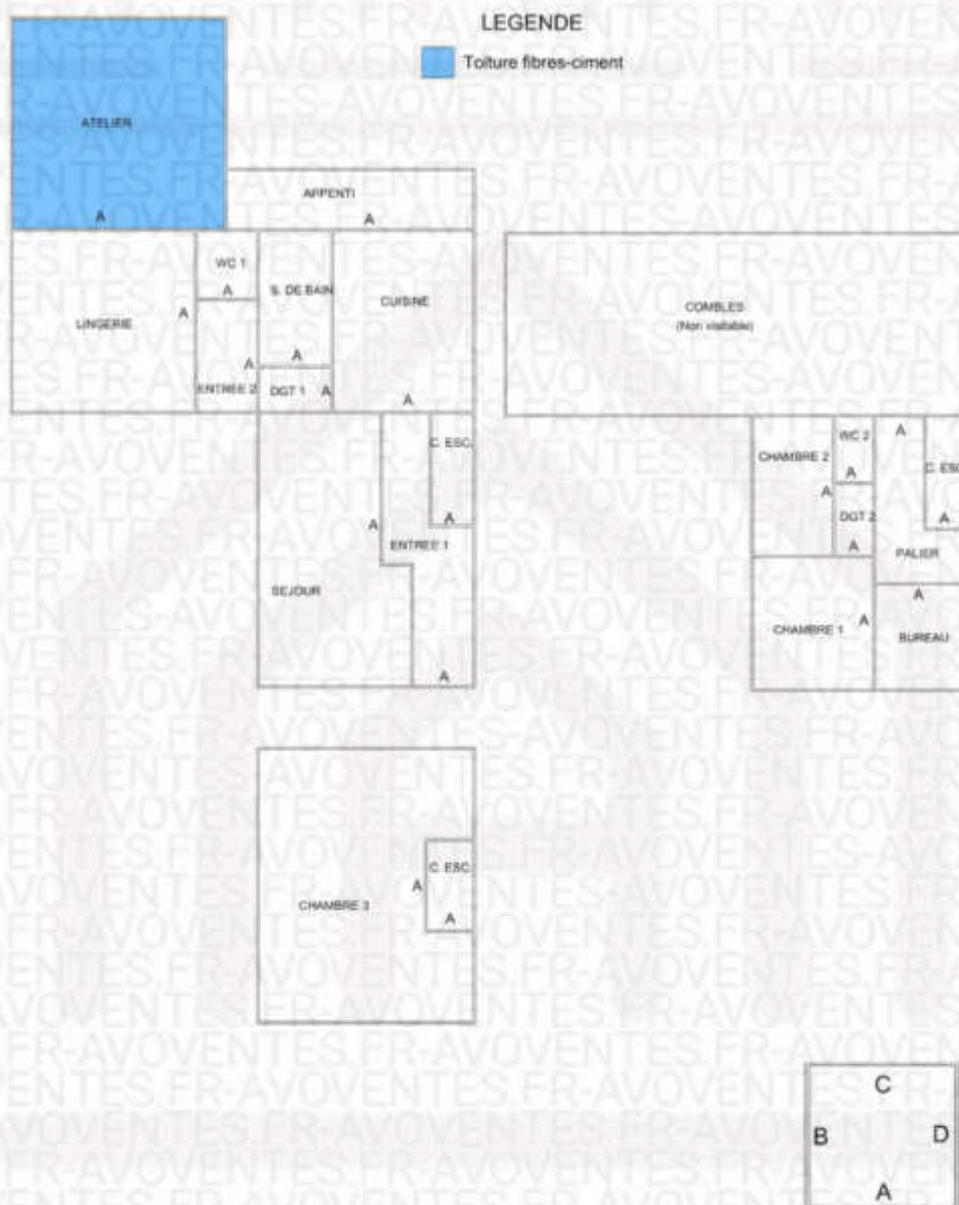


Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 13 sur 22
DDT : 18 sur 92



Croquis



Le sens de la visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre avec le mur A en premier mur.

Le plan ci-dessus est un croquis sans échelle. Il permet, uniquement, de faire un repérage pour les diagnostics plomb et amiante dans le logement.

En aucun cas, il ne peut s'utiliser comme plan pour effectuer des travaux.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 14 sur 22
DDT : 19 sur 92



Attestation Source



DIVISION DE BORDEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bordeaux, le

25 AVR. 2018

N/Réf : CODEP-BDX-2018-019243

AVOVENTES

AVOVENTES
LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS
16 Les Hauts de Cigogne
16800 SOYAUX

Objet : Décision de l'Autorité de sûreté nucléaire portant autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales.

Réf. : Demande d'autorisation reçue le 6 avril 2018 et dossier correspondant.

Référence à rappeler dans toute correspondance : T160295

Monsieur,

Comme suite à votre demande rappelée en référence et en application de l'article L. 592-21 du code de l'environnement, je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire portant autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales.

Vous êtes autorisé à acquérir des sources scellées radioactives qui seront enregistrées au fichier national géré par l'Unité d'expertise des sources de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN/UES). **En cas de cession, de transfert de ces sources ou de cessation d'activité, vous devrez impérativement informer l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ainsi que l'IRSN/UES du devenir de ces sources.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe de la division de Bordeaux

AVOVENTES

www.asn.fr
Cité administrative de Bordeaux • Boite 21 • 2, rue Jules Ferry • 33080 Bordeaux Cedex
Téléphone 05 56 24 87 58 • Fax 05 56 24 87 11

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.CHARENTAIS@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
PLOMB : 15 sur 22
DDT : 20 sur 92



Copies internes :

- Division

Copies externes :

- IRSN/UES (& formulaire d'autorisation)

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 16 sur 22
DDT : 21 sur 92



**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE PORTANT
AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTIVITÉ NUCLÉAIRE
À DES FINS NON MÉDICALES**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment le chapitre III du titre III du livre III de sa première partie ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-1 à R. 4451-144 ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 2015-DC-0521 de l'ASN du 8 septembre 2015 relative au suivi et aux modalités d'enregistrement des radionucléides sous forme de sources radioactives et de produits ou dispositifs en contenant ;

Après examen de la demande reçue le 6 avril 2018 présentée par la société LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS, co-signée par le chef d'établissement (*formulaire daté du 5 mars 2018*),

Décide :

Article 1^{er}

La société LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS (personne morale titulaire de l'autorisation), dénommée ci-après le titulaire de l'autorisation, est autorisée à exercer une activité nucléaire à des fins non médicales pour son établissement de Soyaux. La société LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS est représentée par son gérant, signataire de la demande.

Cette décision permet au titulaire de détenir et utiliser des appareils contenant des radionucléides en sources scellées.

Cette décision est accordée pour des sources de rayonnements ionisants destinées à des fins d'analyse par fluorescence X pour la recherche de plomb dans les peintures.

Article 2

L'exercice de l'activité nucléaire autorisée par la présente décision respecte les caractéristiques et conditions de mise en œuvre mentionnées en annexe 1 ainsi que les prescriptions particulières mentionnées à l'annexe 2 de la présente décision.

Article 3

La réception des installations ne peut être prononcée par le titulaire qu'après la réalisation des contrôles initiaux prévus aux articles R. 1333-32 du code de la santé publique et R. 4451-29 du code du travail. Les non-conformités signalées lors de ces contrôles devront faire l'objet d'un suivi formalisé.

Article 4

La présente décision, enregistrée sous le numéro **T160295**, est référencée **CODEP-BDX-2018-019243**.

www.asn.fr
Cité administrative de Bordeaux • Boite 21 • 2, rue Jules Ferry • 33090 Bordeaux Cedex
Téléphone 05 56 24 87 58 • Fax 05 56 24 87 11

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
PLOMB : 17 sur 22
DDT : 22 sur 92



Article 5

La présente décision, non transférable, est valable jusqu'au **30 avril 2023**. Elle peut être renouvelée sur demande adressée à l'Autorité de sûreté nucléaire dans un délai minimum de six mois avant sa date d'expiration.

Article 6

La cessation de l'activité nucléaire autorisée par la présente décision est à porter à la connaissance de l'Autorité de sûreté nucléaire six mois avant sa date prévisionnelle.

Article 7

La présente décision peut être déferée devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au titulaire de l'autorisation.

Fait à Bordeaux, le

25 AVR. 2018

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
la cheffe de la division de Bordeaux**


AVOVENTES



ANNEXE 1
CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
DE L'ACTIVITÉ NUCLÉAIRE AUTORISÉE

DÉTENTION ET UTILISATION DE SOURCES RADIOACTIVES SCÉLÉES

Sources radioactives scéllées détenues et utilisées

Conformément au tableau figurant ci-dessous, le radionucléide sous forme d'une source radioactive scéllée (contenue dans un appareil) peut être détenu et utilisé pour les finalités et dans les limites des activités (maximale détenue et maximale utilisée) suivantes :

- analyse par fluorescence X pour la recherche de plomb dans les peintures.

Radionucléide	Activité maximale détenue ⁽¹⁾	Activité maximale utilisée	Nombre de sources détenues	Classification AIEA	Indications complémentaires
¹⁰⁹ Cd	1 480 MBq	1 480 MBq	1	5	

(1) L'activité maximale détenue, au titre de la présente décision, correspond à la somme des activités des sources utilisées, des sources en attente de reprise par le fournisseur et des sources en attente d'emploi par le titulaire.

Lieu de détention ou d'utilisation des sources radioactives scéllées

Le lieu habituel de détention de l'appareil contenant la source radioactive scéllée est l'établissement mentionné ci-dessous :

- **Société LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS**
16 Les Hauts de Cigogne
16800 Soyaux

L'appareil contenant la source radioactive scéllée est uniquement utilisé sur chantier.

La détention ou l'utilisation d'appareils contenant des sources radioactives scéllées en dehors des lieux ou types de lieux susmentionnés sont interdites.



ANNEXE 2
PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES

1. Activité de détection de plomb dans les peintures

Les appareils sont utilisés uniquement dans le cadre de la lutte contre le saturnisme conformément aux recommandations et préconisations définies par les pouvoirs publics dans le cadre de cette action de santé publique.

Les appareils portatifs contenant une source radioactive destinée à la détection de plomb dans les peintures sont maintenus en permanence sous la surveillance de leur utilisateur. Lorsqu'ils ne sont pas ou ne vont pas immédiatement être utilisés, ils sont entreposés dans un coffre-fort dont la résistance au feu est supérieure ou égale à deux heures, scellé aux infrastructures s'il est aisément transportable, ou, à défaut, dans des conditions de sécurité équivalentes.

2. Prêt d'appareils contenant des sources radioactives scellées

Est considérée comme « prêt » d'un appareil sa mise à disposition temporaire entre deux utilisateurs.

Le prêt est possible sous réserve :

- que la personne recevant l'appareil en prêt demeure dans les limites de son autorisation ;
- qu'une convention, co-signée par les deux parties, soit établie préalablement au prêt. Cette convention précise au minimum les références des appareils prêtés et des décisions portant autorisation de détention et d'utilisation de ces types d'appareils, les modalités de radioprotection liées à la détention et l'utilisation des sources radioactives et appareils prêtés, notamment les contrôles associés ;
- les dispositions prévues par la décision n° 2015-DC-0521 susvisée soient respectées.

3. Dispositions relatives à tous les appareils contenant une (des) source(s) radioactive(s)

Les appareils sont installés, utilisés et entretenus conformément aux instructions du fabricant. À cette fin, le titulaire de l'autorisation obtient, lors de l'acquisition d'un nouvel appareil, les documents comportant ces instructions.

Les appareils sont maintenus en bon état de fonctionnement. Est interdite toute modification de l'appareil qui conduirait à dégrader ses caractéristiques en matière de radioprotection. En particulier, l'altération des dispositifs de sécurité ou toute modification compromettant leur efficacité est interdite.

Les opérations de maintenance modifiant les conditions de radioprotection ne peuvent être réalisées que par une personne bénéficiant d'une autorisation pour ces opérations délivrée en application des articles L. 1333-8 et L. 1333-9 du code de la santé publique.

Tout appareil présentant une défectuosité est clairement identifié. Son utilisation est suspendue jusqu'à ce que la réparation correspondante ait été effectuée et que son bon fonctionnement ait été vérifié.

La défectuosité et sa réparation sont consignées dans un registre présentant :

- les références de l'appareil concerné,
- la date de découverte de la défectuosité,
- une description de la défectuosité, des réparations effectuées, l'identification de l'entreprise/organisme qui les a accomplies,
- la date de vérification du bon fonctionnement de l'appareil, et l'identification de l'entreprise/organisme qui l'a réalisée.



Les opérations de chargement et déchargement de source radioactive dans les appareils ne peuvent être réalisées que par une personne disposant d'une autorisation pour ces opérations délivrée en application de l'article L. 1333-8 et L. 1333-9 du code de la santé publique.

Les appareils portatifs ou mobiles contenant une (des) source(s) radioactive(s) ne peuvent être déplacés ou entreposés que lorsque leurs dispositifs d'obturation sont maintenus en position fermée par un dispositif de sécurité.

4. **Formation du personnel**

Le titulaire de l'autorisation s'assure que les personnes susceptibles d'être exposées aux rayonnements ionisants, notamment celles amenées à manipuler les appareils, ont été préalablement formées à ces manipulations, qu'elles sont le cas échéant titulaires des diplômes ou certificats requis, et qu'elles ont connaissance des dispositions :

- destinées au respect des prescriptions de la présente autorisation ;
- visant à assurer leur radioprotection et celle des personnes présentes à proximité ;
- à prendre en cas de situation anormale.

5. **Consignes de sécurité**

Les consignes de sécurité sont vérifiées par la personne compétente en radioprotection et sont affichées dans tous les lieux où sont détenus ou utilisés les appareils. Ces consignes sont mises à jour autant que nécessaire.

Lorsque les appareils sont détenus ou utilisés en conditions de chantier, des consignes de sécurité intégrant les spécificités associées sont disponibles sur les lieux en question.

6. **Rapport de contrôle**

Toute non-conformité mise en évidence lors des contrôles de radioprotection prévus par le code de la santé publique ou le code du travail fait l'objet d'un traitement formalisé (correction, date de réalisation de la mesure associée).

7. **Inventaire des sources radioactives détenues**

L'inventaire des radionucléides sous forme de sources radioactives et des dispositifs en contenant détenus, établi au titre de l'article R. 1333-50 du code de la santé publique, permet notamment de connaître à tout instant :

- les nombre et type d'appareils ou sources détenus et l'activité cumulée détenue, ceci en vue de démontrer la conformité aux prescriptions fixées en annexe 1 ;
- la localisation d'un appareil ou d'une source donnée.

Cet inventaire respecte les dispositions fixées dans la décision n° 2015-DC-0521 susvisée.

8. **Documents devant être remis lors de toute livraison de radionucléide ou appareil en contenant et à conserver par l'acquéreur**

L'acquéreur s'assure qu'il reçoit puis conserve le(s) document(s), listé(s) ci-dessous, qui le concerne(nt) lorsqu'il obtient une source radioactive ou un appareil en contenant :

a) les instructions d'installation, d'opération et de sécurité de chaque appareil, de même que les recommandations d'entretien élaborées par le fabricant ou le fournisseur ;

b) un document (certificat de source) émanant du fabricant ou du fournisseur attestant des caractéristiques de chaque source radioactives, notamment :

- du ou des radionucléides constituant la source ;
- de leur(s) activité(s) (Bq) à une date déterminée ;
- l'identité du fabricant et les références de la source radioactive.



En outre, pour les sources radioactives scellées, ce document atteste des caractéristiques complémentaires suivantes :

- du caractère scellé de la source, au sens du code de la santé publique ;
- le cas échéant, de la conformité aux normes ISO 2919 (Radioprotection - Sources radioactives scellées - Exigences générales et classification) et NF ISO 9978 (Radioprotection - Sources radioactives scellées - Méthodes d'essai d'étanchéité) ;
- le cas échéant, de la conformité à d'autres normes.

L'acquéreur transmet le certificat de source à l'IRSN dans les deux mois suivant la réception effective de la source scellée. Il est accompagné, le cas échéant, des références de l'enregistrement préalable mentionné à l'article R. 1333-47 du code de la santé publique.

c) un engagement de reprise de la source radioactive scellée par le fournisseur.

9. Signalisation, affichage

Toutes les informations prescrites ci-dessous doivent :

- être facilement visibles et lisibles de façon durable ;
- pouvoir être exposées aux intempéries sans dégradation notable.

Sources radioactives scellées

Informations présentes, par ordre d'importance et lorsque cela est possible, sur chacune des sources radioactives scellées distribuées, sur le porte-source et son contenant :

- un trisecteur radioactif dont la géométrie et les proportions respectent celles présentées dans l'annexe de l'arrêté du 15 mai 2006 susvisé ;
- le numéro de série de la source ;
- la nature du radionucléide ;
- l'activité de la source (en Bq) et la date à laquelle l'activité a été mesurée.

Dans tous les cas, le trisecteur radioactif susmentionné, le radionucléide et l'activité de la source sont inscrits sur le dispositif contenant la source.

Appareils contenant des sources radioactives

Les informations suivantes sont indiquées sur la surface externe de l'appareil ou sur une plaque inamovible fixée sur l'appareil :

- un trisecteur radioactif conforme aux dispositions prévues à l'annexe de l'arrêté du 4 novembre 1993 susvisé ;
- la référence (référence catalogue fournisseur et/ou fabricant) de l'appareil ;
- le numéro de série de l'appareil ;

complétées, pour chacune des sources radioactives présentes dans l'appareil, par les éléments mentionnés ci-dessus à la rubrique « sources scellées ».

10. Événements significatifs en radioprotection

Tout événement significatif en radioprotection, tel que défini dans le *guide relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs dans le domaine de la radioprotection hors installations nucléaires de base et transports de matières radioactives* et le *guide relatif aux modalités de déclaration des événements liés au transport de substances radioactives* (disponibles notamment sur le site Internet de l'ASN), doit faire l'objet d'une déclaration et d'analyses dans les conditions définies dans lesdits guides.

Les événements qui n'entrent pas dans le champ des critères de déclaration sont recensés et analysés par le responsable de l'activité. En cas de situation d'urgence, l'ASN peut être contactée (24 h/24) au numéro vert suivant : 0800.804.135





Rapport de l'état du Bâtiment relatif à la Présence de Termites

Conforme à l'arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et des articles L 126-24, L 126-6, R 126-42, D 126-43, L 131-3, L 271-4 à L 271-6 et R 271-1 à D 271-5 du code de la construction et de l'habitation - Références normatives : NF P 03-201 de février 2016.

MISSION N° : 160105020

A. PROPRIETAIRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

A. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

B. MISSION

Type : Maison (Mitoyen)	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Étage : RDC	Porte :	Escalier :
Nb de niveau : 3	Date de visite : 19/12/2023	Heure début / fin : 14h00 - 15h30
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIETAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Référence client :

Lieu du constat situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (au sens de l'article L.131-3 du CCH) : **OUI**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Traitements antérieurs contre les termites : **AUCUN**
- Présence de termites dans le bâtiment : **AUCUNES**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **NON**

Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

Observations : Dans le cadre du diagnostic termites, nous ne sommes pas habilités, ni autorisés par le propriétaire/mandataire, le jour de la visite de l'immeuble, à démonter, déposer, démolir, démanteler, arracher plinthes, parquet, carrelage, lino, tapisseries, etc, ni même à creuser, casser les murs, ou même à arracher plantes et arbres. Ainsi, il n'est donc pas possible de constater, ou non, l'humidité au sein des murs, ce qui est un facteur de risques parasitaires. De plus, la visite des extérieurs se limite à une zone de 10m autour de la construction. Ainsi, afin de détecter la présence ou non d'indice d'infestation ainsi que la présence ou non de termites, il serait nécessaire de faire un sondage destructif ce qui est interdit. Un autre diagnostic, accompagné d'une demande de sondages destructifs, permettrait de lever le doute. Une demande en ce sens peut être adressée à LDC/BC2E par toute personne intéressée. Il est aussi rappelé que l'objet de la mission exclu la vérification de la résistance mécanique des bois de charpente et les problèmes de structures du bâtiment (ceci est à demander à un homme de l'art). De plus, étant donné la zone d'intervention qui est sous arrêté préfectoral, il est conseillé de faire passer un professionnel pour effectuer éventuellement un traitement anti-parasitaire/termites.

SYNTHÈSE

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.

Cette synthèse n'est qu'informative. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic termites sont constitués par la totalité du tableau du rapport termites intitulé 'D- IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas)'.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
TERMITES : 1 sur 7
DDT : 28 sur 92



Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
TERMITES : 2 sur 7
DDT : 29 sur 92



C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES :

AVOVENTES / AVOVENTES membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES, numéro de certification : C2839

- Assurance ALLIANZ : 62 490 415 - Date de validité : 31/12/2023

- LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES - 16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX

D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas) :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : RDC - Entrée 1	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Cimaïse (Peinture Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Séjour	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : allège (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Radiateur 1 (Peinture Métal)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Cuisine	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Lambris bois) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) Meuble cuisine non démontable Zone sensible : Arrivées de fluide (eau, ...)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Dégagement 1	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Salle de bain	Sol (Carrelage) - Plafond (Lambris PVC) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) Zone sensible : Arrivées de fluide (eau, ...)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Entrée 2	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Lambris bois) - Mur B (Lambris bois) - Mur C (Lambris bois) - Mur D (Lambris bois) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (PVC) - Porte 2 : extérieure (PVC) - Porte 2 : dormant intérieur (PVC) - Porte 2 : dormant extérieur (PVC)	Absence d'indices d'infestation de termites

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
TERMITES : 3 sur 7
DDT : 30 sur 92



Étage : RDC - Lingerie	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Poutre bois</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Atelier	Sol (<i>Béton</i>) - Mur A (<i>Béton</i>) - Mur B (<i>Béton</i>) - Mur C (<i>Béton</i>) - Mur D (<i>Béton</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Wc 1	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Lambris bois</i>) - Mur A (<i>Lambris bois</i>) - Mur B (<i>Lambris bois</i>) - Mur C (<i>Lambris bois</i>) - Mur D (<i>Lambris bois</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) Zone sensible : Arrivées de fluide (eau, ...)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Appenti	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Doublage</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : RDC - Cage escalier	Sol (<i>Peinture Brique</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Crémaillère (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : limon (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : marche (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : contre-marche (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : sous-face (<i>Peinture Bois</i>) - Escalier 1 : garde corps (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Palier	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur E (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur F (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Bureau	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>PVC</i>) - Radiateur 1 (<i>Peinture Métal</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Chambre 1	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>PVC</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Dégagement 2	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Chambre 2	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>PVC</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>PVC</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 01 - Wc 2	Sol (<i>Peinture Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES: AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
TERMITES : 4 sur 7
DDT : 31 sur 92



Étage : 02 - Chambre 3	Sol (<i>Plancher bois</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>)	Absence d'indices d'infestation de termites
------------------------	--	---

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE :

Néant

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :

Combles - Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

G. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Pièces	Éléments non examinés
Entrée 1	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes et cimaises (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Séjour	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Cuisine	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Dégagement 1	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Salle de bain	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Entrée 2	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Lingerie	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Atelier	parties des boiseries encastrées (non démontable)
Wc 1	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)
Appenti	parties des boiseries encastrées (non démontable) présence de doublages au plafond masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable)
Cage escalier	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Palier	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Bureau	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 1	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) conduit de cheminée (non accessible)
Dégagement 2	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
TERMITES : 5 sur 7
DDT : 32 sur 92



Chambre 2	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) conduit de cheminée (non accessible)
Wc 2	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable)
Chambre 3	parties des boiseries encastrées (non démontable) sous-faces des plinthes (non démontable) présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) sous-faces des parquets (non démontable)

H. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-201 de février 2016 sont appliquées. Plus précisément, là où c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche, loupe sont utilisées autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
 - * observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
 - * observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
 - * sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
 - * à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
 - * à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terreux notamment))
- Principaux indices d'infestation par les termites à rechercher :
 - * altérations dans le bois (avec ou sans féces)
 - * termites vivants
 - * galerie-tunnels ou concrétions
 - * cadavres ou restes de termites
 - * orifices obturés ou non

I. CONSTATATIONS DIVERSES :

Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termites :

Des indices d'infestation ont été repérés. Ils ne sont pas causés par des termites. Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre de ces autres agents.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-201;

Observations : Plancher bois, poutres chambre 3, charpente, piquet et bordurette extérieur, ... : petits trous, trace de coulure (facteur de point de naissance des champignons), pourriture cubique, ... Au vu des indices d'infestation de termites et/ou d'agent de dégradation biologique du bois autre que les termites repérés, il est fortement conseillé de faire passer un spécialiste des traitements des agents de dégradation du bois.

Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné :

Néant

J. OBSERVATIONS :

Néant

K. INFORMATIONS :

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
TERMITES : 6 sur 7
DDT : 33 sur 92



- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission ;
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux ;
Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 126-24 du CCH, doit mentionner les notes suivantes :

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et R 126-2 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 : "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES**";

AUTRE :

Article L 112-17 du CCH : "Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixés par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière des départements d'outre-mer."

Article L 131-3 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme."

Article 126-6 alinéa III : "En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en Mairie.";

L. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 19/12/2023

Fait à SOYAUX, le 19/12/2023

Nom / Prénom : AVOVENTES AVOVENTES



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

NOTE 5 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
TERMITES : 7 sur 7
DDT : 34 sur 92





État des Installations Intérieures de Gaz

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 de juillet 2022

MISSION N° : 160105020

A. PROPRIETAIRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

A. MISSION

Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Ville : 16000 ANGOULEME

A. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 19/12/2023	Escalier :
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIETAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Étage : RDC
Distributeur Gaz : GrDF	Nature du gaz : Gaz naturel	Installation alimentée : OUI
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
GAZ : 1 sur 4
DDT : 35 sur 92



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Nom : Mme AVOVENTES AVOVENTES
Adresse : 208 rue de Basseau
Cp/Ville : 16000 ANGOULEME
Tel : AVOVENTES
Qualité : PROPRIETAIRE
Numéro de compteur : 708661

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

AVOVENTES AVOVENTES membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES, le 21/12/2017, numéro de certification : C2839

- Assurance : ALLIANZ 62 490 415 - Date de validité : 31/12/2023

- LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES - 16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière Etanche, Viessmann, VITODENS 222	Etanche	19KW	Lingerie	L'appareil ne comporte aucune anomalie. Taux de CO mesuré : 0 ppm La flamme de l'appareil n'est pas visible Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau L ci-dessous.
Cuisinière 5 feux, Sauter, Piano gris	Non raccordé	SO	Cuisine	L'appareil comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2 Accès impossible sans démontage Tuyau non visitable Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau L ci-dessous.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Etanche

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation.

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE (3)	A1(4), A2(5), DGI(6), 32C(7)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Cuisinière 5 feux	8a2	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible. Recommandation : Les anomalies identifiées doivent être corrigées en consultant un installateur gaz qualifié.
Cuisinière 5 feux	15b	A1	Le tuyau flexible n'est pas visitable. Recommandation : Les anomalies identifiées doivent être corrigées en consultant un installateur gaz qualifié.
Cuisinière 5 feux	19a1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle.
Cuisinière 5 feux	20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. Recommandation : Les anomalies identifiées doivent être corrigées en consultant un installateur gaz qualifié.

Lexique des abréviations utilisées :

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

(5) A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt le fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
GAZ : 2 sur 4
DDT : 36 sur 92



Norme NF P 45-500 (extraits) :

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités ou points de contrôle n'ayant pu être réalisés :

Combles : Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Chaudière Etanche	10	La flamme de l'appareil n'est pas visible
Cuisinière 5 feux	8a1	Accès impossible sans démontage
Cuisinière 5 feux	8a3	Accès impossible sans démontage
Cuisinière 5 feux	8c	Accès impossible sans démontage
Cuisinière 5 feux	11a	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	11b	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	11c	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	12a	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	13	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	14	Tuyau non visitable
Cuisinière 5 feux	15a	Tuyau non visitable
Installation	5	Accès impossible sans démontage

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

NC (Non Concerné) Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

H. CONCLUSION :

- L'installation ne comporte aucune anomalie
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieur de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

J. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au syndic ou au bailleur social de la "fiche informative distributeur de gaz" remplie.

K. OBSERVATIONS DIVERSES :

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation.

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées en consultant, dans les meilleurs délais, un installateur gaz qualifié.

Pour les points n'ayant pu être vérifiés, seul un autre diagnostic, accompagné d'une demande de sondages destructifs, permettrait de lever le doute. Une demande en ce sens peut être adressée à LDC/BC2E par toute personne intéressée.

Le diagnostic gaz de la partie chauffage ne concerne que la partie gaz à proprement dit. Le fonctionnement général de l'appareil (performance, partie électrique, partie hydraulique, etc) ne fait pas l'objet de ce diagnostic.

Faire vérifier le dispositif d'évacuation des produits de combustion par une entreprise qualifiée.

Faire vérifier le conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.

Etabli le 19/12/2023

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
GAZ : 3 sur 4
DDT : 37 sur 92



Cachet :



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
GAZ : 4 sur 4
DDT : 38 sur 92





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 15-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 160105020

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	Mme AVOVENTES AVOVENTES
Adresse :	208 rue de Basseau
Ville :	16000 ANGOULEME

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	208 rue de Basseau
Ville :	16000 ANGOULEME

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	Mme AVOVENTES AVOVENTES
Adresse :	208 rue de Basseau
Ville :	16000 ANGOULEME
Tel :	
Mail :	
Qualité :	

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES		
Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 19/12/2023	Escalier :
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIETAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Étage : RDC
Référence client :	Bien meublé : OUI	
Installation électrique alimentée : OUI	Mise hors tension de l'installation possible : OUI	
Distributeur d'électricité : ENEDIS	Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire	
Année de construction : Av. 1949	Année de l'installation électrique : Non communiquée	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
 - 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 - 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 - 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITE : 1 sur 7
DDT : 39 sur 92



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

AVOVENTES / AVOVENTES membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : AVOVENTES / AVOVENTES

dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES, numéro de certification C2839 le : 21/12/2017 jusqu'au : 20/12/2024

Nom et raison sociale de l'entreprise : LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES

Adresse de l'entreprise : 16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX

N°siret : 837472505

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2023

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.1 c)	Les prises de terre du bâtiment ne sont pas interconnectées.		
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Exemple bureau, chambre 1, ...		
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITE : 2 sur 7
DDT : 40 sur 92



B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Exemple cuisine derrière le piano, atelier, ...		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Exemple lingerie, ...		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.1 b)	Élément constituant la prise de terre approprié	Dispositif non accessible.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Dispositif non accessible.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Dispositif non accessible.
B.3.3.5 b1)	En maison individuelle, section satisfaisante du conducteur principal de protection	Dispositif non accessible.
B.3.3.5 c)	Éléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	Dispositif non accessible.
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	Dispositif non accessible.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 7
DDT : 41 sur 92



B.4.3 c)	Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Dispositif non accessible.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Dispositif non accessible.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Dispositif non accessible.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un Installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peut(en)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier" ;
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée." ;
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible." ;
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé." ;
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement." ;
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder aux(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Combes : Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 15/45
Sensibilité : 500 mA
Courant de réglage : 45 A
Courant de réglage du compteur LINKY : 6 kVA

2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

Pour les points n ayant pas pu être vérifiés (non visible et/ou pas d'alimentation) et pour lever les doutes, une nouvelle visite peut être demandée à LDC/BC2E par toute personne intéressée. Cette intervention fera l'objet d'une facturation.

3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

Pour les points n ayant pas pu être vérifiés (non visible et/ou pas d'alimentation) et pour lever les doutes, une nouvelle visite peut être demandée à LDC/BC2E par toute personne intéressée. Cette intervention fera l'objet d'une facturation.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITE : 4 sur 7
DDT : 42 sur 92



4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

Pour les points n'ayant pas pu être vérifiés (non visible et/ou pas d'alimentation) et pour lever les doutes, une nouvelle visite peut être demandée à LDC/BC2E par toute personne intéressée. Cette intervention fera l'objet d'une facturation.

5 - Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

IC - Informations complémentaires :

Les anomalies identifiées peuvent être corrigées par la mise en oeuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. En cas de demande de contre visite après travaux, celle-ci fera l'objet d'une facturation.

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques contact direct Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITÉ : 5 sur 7
DDT : 43 sur 92



L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 19/12/2023
État rédigé à : SOYAUX le : 19/12/2023
Nom : AVOVENTES AVOVENTES

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITE : 6 sur 7
DDT : 44 sur 92



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



B.7.3 a) : L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation : Exemple de matériel électrique non en place et de conducteurs non protégés mécaniquement



B.7.3 a) : L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation : Exemple de matériel électrique détérioré

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
ELECTRICITE : 7 sur 7
DDT : 45 sur 92



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-829 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 160105020

PROPRIÉTAIRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
 Adresse : 208 rue de Basseau
 Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Adresse : 208 rue de Basseau
 Ville : 16000 ANGOULEME

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Mme** AVOVENTES AVOVENTES
 Adresse : 208 rue de Basseau
 Ville : 16000 ANGOULEME

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces :	Lot :
Cadastre :	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Étage : RDC	Escalier :
Date de commande : 19/12/2023	Date de visite : 19/12/2023	Année de construction : Av. 1997
Accompagnateur : Mme AVOVENTES AVOVENTES (PROPRIÉTAIRE)	Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES	Référence client :

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE ÉFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Atelier (Plaques (EP)) : Voir croquis

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport



B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
01	Combles	Hauteur insuffisante et isolation recouvrant le sol, impossibilité de visiter la totalité de la pièce. Une nouvelle visite peut être demandée auprès de la société LDC/BC2E dès que le local pourra être accessible.

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
RDC	Entrée 1	Derrière les cimaises (non démontables)
RDC	Séjour	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Cuisine	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Dégagement 1	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Salle de bain	Derrière les doublages (non démontables)
RDC	Entrée 2	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
RDC	Lingerie	Derrière les doublages (non démontables)
RDC	Wc 1	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)
01	Palier	Derrière les doublages (non démontables)
01	Bureau	Derrière les doublages (non démontables)
01	Chambre 1	Derrière les doublages (non démontables) Conduit de cheminée (non accessible)
01	Dégagement 2	Derrière les doublages (non démontables)
01	Chambre 2	Derrière les doublages (non démontables) Conduit de cheminée (non accessible)
01	Wc 2	Derrière les doublages (non démontables)
02	Chambre 3	Derrière les doublages (non démontables) Sous face du parquet (non démontable)

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.



Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**
Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES s'engage à venir visiter, les locaux ou parties d'immeuble inaccessibles lors de la visite initiale et à mettre à jour le présent rapport si le propriétaire ou le donneur d'ordre en font la demande à LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES dans les quinze jours calendaires suivant la date du présent rapport et si le propriétaire ou son mandataire ont pu faire disparaître les causes d'inaccessibilité.

Observation :

Divers matériaux recouvrants les murs, les doublages, les sols et les plafonds, il n'est pas possible, sans sondage destructif et malgré un sondage visuel et "par choc" avec un tournevis ou marteau, de déceler avec certitude la présence ou non d'amiante dans ces parois. De même, il est impossible de statuer sur la présence ou non d'amiante aux endroits non visitables et visibles (derrière les doublages). Seul un autre diagnostic, accompagné d'une demande de sondages destructifs, permettrait de lever le doute. Une demande en ce sens peut être adressée à LDC/BC2E par toute personne intéressée. De plus, il ne nous est pas autorisé d'intervention à plus de 3m de hauteur du sol. Un autre diagnostic peut être demandé une fois que des conditions d'accès réglementaire mis en oeuvre par le donneur d'ordre seront mise en place.

Prendre, en cas de travaux pour les personnes intervenants, toutes précautions nécessaires pour éviter la propagation d'éventuelles fibres d'amiante, pour le cas où les matériaux seraient constitués d'amiante-ciment.

La période de construction de la maison et son mode constructif laissent supposer la présence d'amiante dans certains composants extérieur et intérieur (lino par exemple). Seuls des prélèvements permettraient d'écarter toute suspicion d'amiante dans ces matériaux. Une demande en ce sens peut être adressée à LCD/BC2E par toute personne intéressée.

Un diagnostic optimal, quel qu'en soit l'objet, implique la communication à l'opérateur de toutes informations et pièces utiles (permis de construire, factures de travaux, diagnostics antérieurs,...), ce qui n'a pas été fait. Le propriétaire du bien et/ou son représentant sont donc invités à communiquer à l'opérateur tous les éléments en leur possession, mais aussi à vérifier l'exactitude des renseignements mentionnés dans le rapport final.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
10 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 3 sur 13
DDT : 48 sur 92

a

SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecart /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 4 sur 13
DDT : 49 sur 92



2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...): Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AMIANTE@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 5 sur 13
DDT : 50 sur 92



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : Av. 1997

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Extérieur	Sol (Terre)
RDC	Entrée 1	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Cimaïse (Peinture Bois)
RDC	Séjour	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Mur F (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : allège (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Radiateur 1 (Peinture Métal)
RDC	Cuisine	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Dégagement 1	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDC	Salle de bain	Sol (Carrelage) - Plafond (Lambris PVC) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Entrée 2	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Lambris bois) - Mur B (Lambris bois) - Mur C (Lambris bois) - Mur D (Lambris bois) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (PVC) - Porte 2 : extérieure (PVC) - Porte 2 : dormant intérieur (PVC) - Porte 2 : dormant extérieur (PVC)
RDC	Lingerie	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Poutre bois) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Métal)
RDC	Atelier	Sol (Béton) - Mur A (Béton) - Mur B (Béton) - Mur C (Béton) - Mur D (Béton) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 6 sur 13
DDT : 51 sur 92

a

RDC	Wc 1	Sol (Parquet) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Lambris bois) - Mur A (Lambris bois) - Mur B (Lambris bois) - Mur C (Lambris bois) - Mur D (Lambris bois) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Appenti	Sol (Carrelage) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDC	Cage escalier	Sol (Peinture Brique) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Crémaillère (Peinture Bois) - Escalier 1 : limon (Peinture Bois) - Escalier 1 : marche (Peinture Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Peinture Bois) - Escalier 1 : sous-face (Peinture Bois) - Escalier 1 : garde corps (Peinture Bois)
01	Palier	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Mur E (Peinture Plâtre) - Mur F (Peinture Plâtre)
01	Bureau	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Radiateur 1 (Peinture Métal)
01	Chambre 1	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Cheminée 1 : conduit (Peinture Plâtre) - Cheminée 1 : face avant (Peinture Plâtre) - Cheminée 1 : tablette (Peinture Plâtre)
01	Dégagement 2	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre)
01	Chambre 2	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Cheminée 1 : conduit (Peinture Plâtre) - Cheminée 1 : face avant (Peinture Plâtre) - Cheminée 1 : tablette (Peinture Plâtre)
01	Wc 2	Sol (Peinture Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
02	Chambre 3	Sol (Plancher bois) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 19/12/2023

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

AVOVENTES / AVOVENTES

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 rue Borrel, 81100 CASTRES, numéro de certification : C2839

- LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES - 16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX

- Assurance ALLIANZ : 62 490 415 - Date de validité : 31/12/2023

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATÉRIELS OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : score = 1 : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - score = 2 : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - score = 3 : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
RDC	Atelier	Voir croquis		Éléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : https://1601.bc2e.com
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 8 sur 13
DDT : 53 sur 92



Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
RDC	Atelier	Volr croquis	Toitures / Plaques	Evaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Evaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
19/12/2023
Cachet:

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 9 sur 13
DDT : 54 sur 92



Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier. Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu. Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 160105020 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 1 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutôt aux situations d'usures anormales ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AMIANTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AMIANTES@diagnosticbc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 10 sur 13
DDT : 55 sur 92

a

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	160105020
Date d'évaluation	19/12/2023
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Atelier
Composant	Plaques

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes.charentais@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport

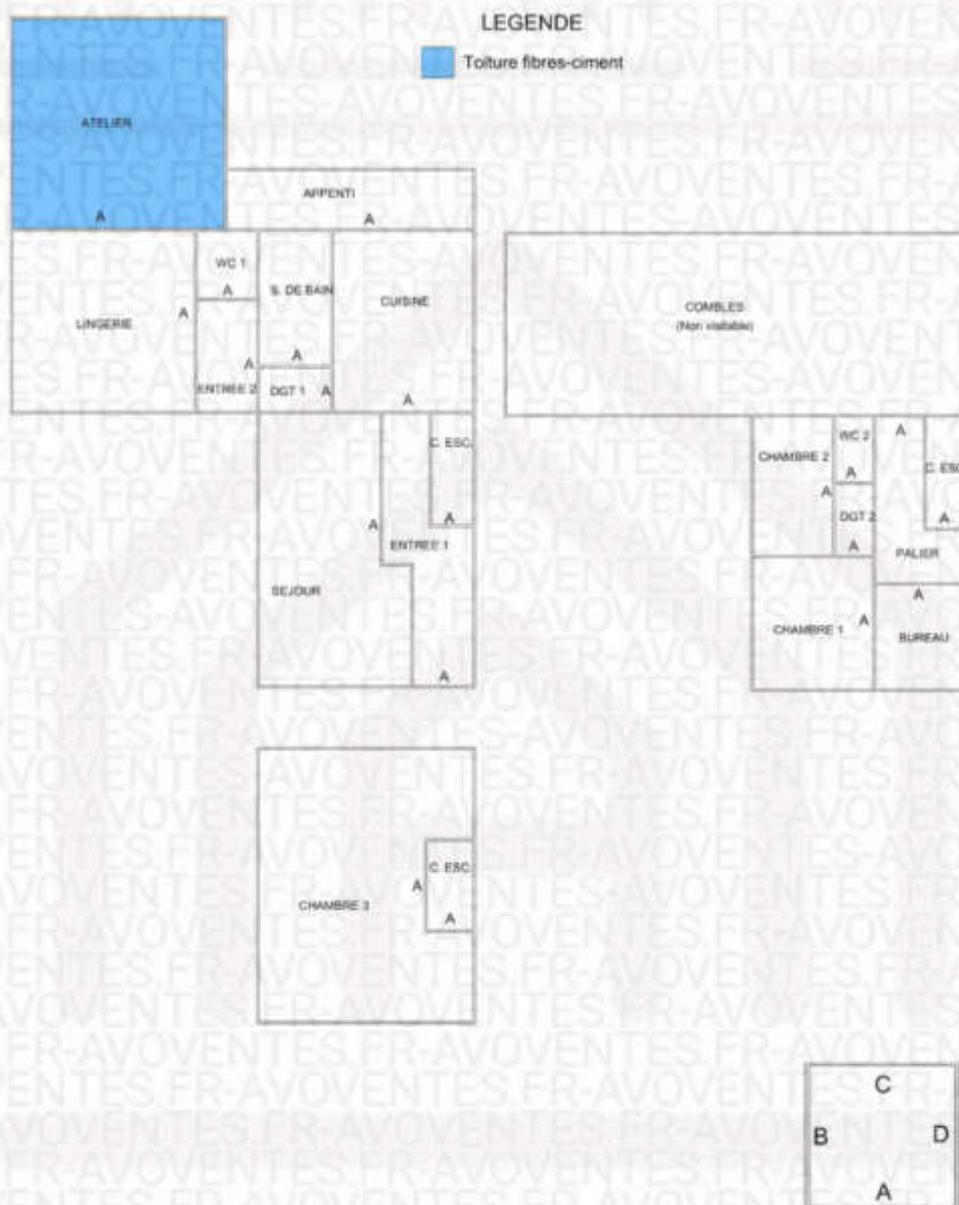


Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 11 sur 13
DDT : 56 sur 92

a

Croquis



Le sens de la visite se fait dans le sens des aiguilles d'une montre avec le mur A en premier mur.

Le plan ci-dessus est un croquis sans échelle. Il permet, uniquement, de faire un repérage pour les diagnostics plomb et amiante dans le logement.

En aucun cas, il ne peut s'utiliser comme plan pour effectuer des travaux.

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport

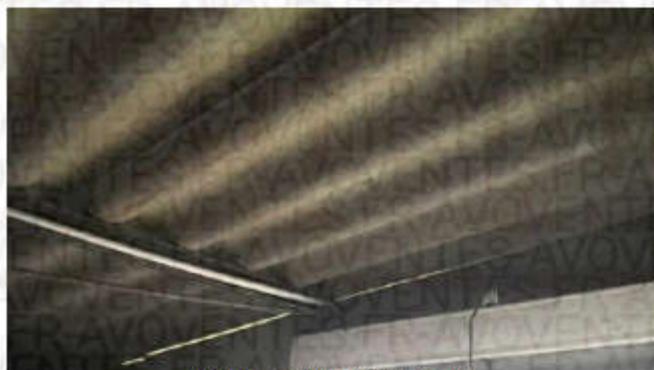


Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 12 sur 13
DDT : 57 sur 92

a

Rapport Photos



Atelier : Toiture fibres-ciment

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AMIANTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AMIANTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
AMIANTE : 13 sur 13
DDT : 58 sur 92





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 231684400258K
établi le : 19/12/2023
valable jusqu'au : 18/12/2033

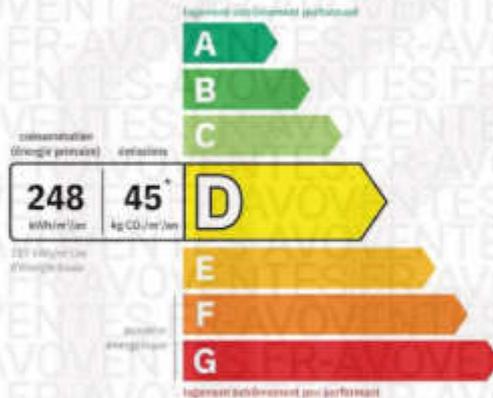
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 160105020
adresse : **208 RUE DE BASSEAU 16000 ANGOULEME**
type de bien : Maison
année de construction : 1904
surface habitable : **123m²**

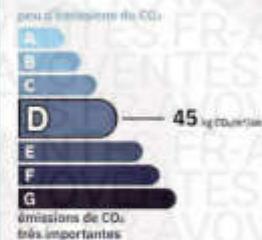
étage : RDC
porte :
lot n° :

AVOVENTES

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 55,35 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 296,79 kWh consommés en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'équipements utilisés (bois, chauffage, gaz, fuel, etc...)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 ans pour l'éclairage, une climatisation, un ordinateur, un réfrigérateur, un lave-linge et un sèche-linge.



entre **1970€** et **2730€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur 2^e janvier 2021 (abonnement forfaitaire)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

Informations diagnostiqueur
LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS
16 LES HAUTS DE CIGOGNE,
16800 SOYAUX
N° SIRET : 837472505

AVOVENTES

org. de certification : QUALIXPERT

AVOVENTES

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
16 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16800 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : avoventes@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport

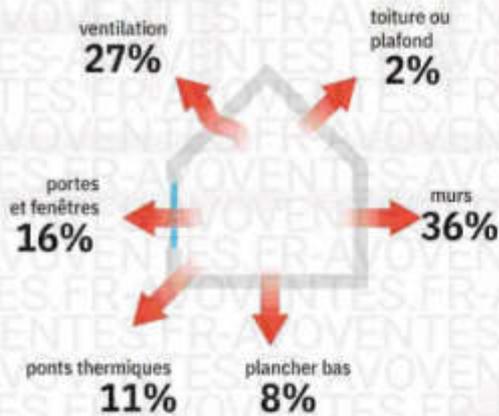


Rapport

n° de rapport : 160105020
DPE : 1 sur 22
DDT : 59 sur 92



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

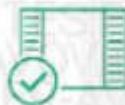
Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	5479 (2382 e.f.)	entre 390€ et 530€	 20% 70%
 chauffage	 gaz	22100 (22100 e.f.)	entre 1400€ et 1910€	
 eau chaude sanitaire	 gaz	1722 (1722 e.f.)	entre 100€ et 150€	5%
 refroidissement		0 (0 e.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	546 (237 e.f.)	entre 30€ et 60€	2%
 auxiliaire	 électricité	760 (331 e.f.)	entre 50€ et 80€	3%
énergie totale pour les usages recensés :		30 608 kWh (26 772 kWh e.f.)	entre 1 970 € et 2 730 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 120ℓ par jour.

e.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendent de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -21% sur votre facture **soit -449€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

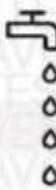
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 120ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

50ℓ consommés en moins par jour,
c'est -33% sur votre facture **soit -43€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
DPE : 3 sur 22
DDT : 61 sur 92



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Est, Sud, Ouest, Nord en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure, non isolé Murs Nord, Sud, Est, Ouest en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Nord, Sud en blocs de béton creux donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur combles faiblement ventilés, isolé Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolé	moyenne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes bois ou bois métal et simple vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois ou bois métal et simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Chaudière gaz condensation (Année: 2019, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, flouï, bois installé en 2019, non bouclé, de type instantané (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet d'aller vers un logement très performant.



Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux à envisager montant estimé : 15470 à 20930€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs avec un matériau ayant un $R \geq 5,0 \text{ m}^2 \text{ K/W}$	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut combles (ITE +30cm)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau double service avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5)	

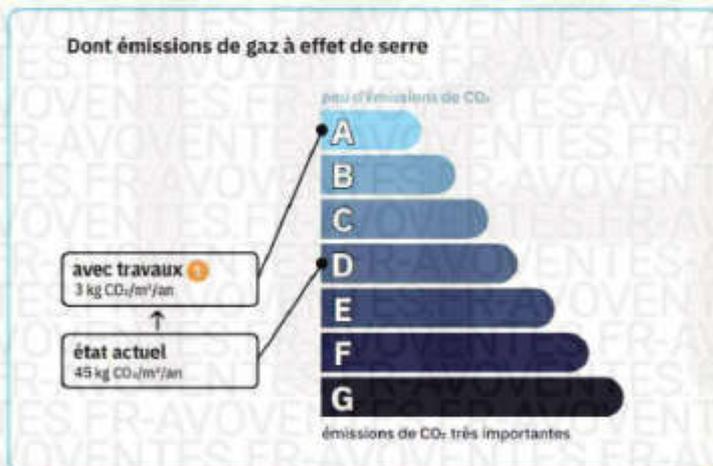
Commentaires :

ATTENTION : le système de rafraîchissement de la pompe à chaleur ne peut pas s'utiliser avec des radiateurs. Ceci est strictement interdit et risque d'endommager l'installation générale de chauffage.



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr ou 0808 800 700 (hors d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (houle, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT, 17 rue Borrel - 81100 CASTRES

référence du logiciel valide : WinDPE v3
référence du DPE : 160105020
date de visite du bien : 19/12/2023
référence de la parcelle cadastrale :
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation non testés. Le descriptif n'a aucune valeur contractuelle. Il est indicatif et ne garantit en aucun cas les caractéristiques techniques et thermiques du bien. En effet, le constat est visuel et non destructif (conformément à la réglementation). L'homogénéité des matériaux et leur mise en œuvre ne peuvent pas être garantis. De plus, certains matériaux ne peuvent être définis avec précision comme demandé dans l'annexe 1 de l'arrêté du 6 février 2012. Ces matériaux ont donc été estimés de façon à être le plus proche possible de la réalité.

Le propriétaire du bien n'a pas été en mesure de justifier les données techniques des matériaux (fenêtres, murs, ...). Ceci contraint le logiciel à sous-estimer les données techniques des matériaux. Ainsi, la note énergétique s'en retrouve impactée. Toutes personnes ayant des justificatifs (documents, factures, permis de construire, ...) peuvent les transmettre à la société SASU LDC / BC2E afin de mettre à jour le dossier.

Des différences peuvent apparaître entre la réalité et le DPE réalisé par la méthode 3CL (Calculs des Consommations conventionnelles dans les logements) qui prend en compte des conditions d'occupation standardisées. Les relevés de factures des occupants peuvent varier en fonction de la température intérieure, des variations climatiques (le calcul conventionnel se fait avec des fichiers météo s'appuyant sur une moyenne de 30 ans) et du taux d'occupation du logement.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	16000
altitude	🌐 données en ligne	86m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	📅 Estimé	1904
période de construction	📅 Estimé	Jusqu'à 1948
surface habitable	📍 Observé / mesuré	123m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	3
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.60m

Société

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES.CHARENTAIS@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 160105020
DPE : 8 sur 22
DDT : 66 sur 92



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface	Observé/mesuré	80	
		type	Observé/mesuré	Dalle béton	
		isolation	Observé/mesuré	Non	
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	34	
		inertie	Observé/mesuré	Lourde	
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein	
		coefficient de déperdition (b)	/	1	
	toiture / plafond 1	toiture / plafond 1	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	45
			surface opaque (m ²)	Observé/mesuré	44.62 (surface des menuiseries déduite)
			type	Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
			type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
			isolation	Observé/mesuré	Oui
			type isolation	X Valeur par défaut	ITE
épaisseur isolant			Observé/mesuré	15	
toiture / plafond 2		toiture / plafond 2	inertie	Observé/mesuré	Légère
			type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
			surface A _{lu}	Observé/mesuré	45
			isolation A _{lu}	Observé/mesuré	Oui
			surface A _{ue}	Observé/mesuré	60
			isolation A _{ue}	Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		/	0.93	
	mur 1	mur 1	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	10
			surface opaque (m ²)	Observé/mesuré	8.74 (surface des menuiseries déduite)
			type	Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
			type de toiture	Observé/mesuré	Combles aménagés
			isolation	Observé/mesuré	Oui
			type isolation	X Valeur par défaut	ITE
épaisseur isolant			Observé/mesuré	Inconnue	
mur 1		mur 1	année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2001 à 2005
			inertie	Observé/mesuré	Légère
			mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
			coefficient de déperdition (b)	/	1
			surface totale (m ²)	Observé/mesuré	12.5
			surface opaque (m ²)	Observé/mesuré	10.82 (surface des menuiseries déduite)
mur 1	mur 1	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -	
		isolation	Observé/mesuré	Non	
		inertie	Observé/mesuré	Lourde	
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	



Fiche technique du logement (suite)

mur 1 (suite)	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond avec ou sans remplissage
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	13
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	60
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	/	0.9
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	13.75
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	10.65 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage	/	Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	mur 2	inertie	🔍 Observé/mesuré
orientation		🔍 Observé/mesuré	Nord
plancher bas associé		🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
plancher haut associé		🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond avec ou sans remplissage
mitoyenneté		🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		/	1
surface totale (m ²)		🔍 Observé/mesuré	32.4
type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
épaisseur moyenne (cm)		🔍 Observé/mesuré	50 et -
isolation		🔍 Observé/mesuré	Non
mur 3	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	14
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	9.53 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 4	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	21
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	19 (surface des menuiseries déduite)
mur 5	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	21
	surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	19 (surface des menuiseries déduite)

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

mur 5 (suite)	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	50 et -	
	isolation	Observé/mesuré	Non	
	inertie	Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	Observé/mesuré	Ouest	
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	12.5	
	surface opaque (m ²)	Observé/mesuré	6.4 (surface des menuiseries déduite)	
	type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -	
mur 6	isolation	Observé/mesuré	Non	
	inertie	Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	Observé/mesuré	Sud	
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton	
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond avec ou sans remplissage	
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	15.9	
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	50 et -	
	mur 7	isolation	Observé/mesuré	Non
		orientation	Observé/mesuré	Nord
mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		/	1	
surface totale (m ²)		Observé/mesuré	22.5	
surface opaque (m ²)		Observé/mesuré	21.76 (surface des menuiseries déduite)	
type		Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
épaisseur moyenne (cm)		Observé/mesuré	50 et -	
mur 8		isolation	Observé/mesuré	Non
		orientation	Observé/mesuré	Est
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)	/	1
	mur 9	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	15.9
		surface opaque (m ²)	Observé/mesuré	10.2 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	50 et -
		isolation	Observé/mesuré	Non
		orientation	Observé/mesuré	Sud

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 9 (suite)	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	22.5
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellans avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50 et -
mur 10	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	3
mur 11	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellans avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
mur 12	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	3
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellans avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 13	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	10.5
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellans avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	De 2001 à 2005
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Est
	plancher haut associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant



Fiche technique du logement (suite)

mur 13 (suite)	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	surface totale (m ²)	Observé/mesuré	10.5	
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	50 et -	
	isolation	Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	X Valeur par défaut	ITI	
	mur 14	épaisseur isolant	Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2001 à 2005
		orientation	Observé/mesuré	Ouest
		plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)	/	1
		surface	Observé/mesuré	1
surface		Observé/mesuré	1.68	
type		Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine	
largeur du dormant		Observé/mesuré	5	
porte 1 (Porte sur Mur 1)	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés	
	surface Aiu	Observé/mesuré	45	
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue	Observé/mesuré	60	
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non	
	coefficient de déperdition (b)	/	0.95	
	surface	Observé/mesuré	1	
	surface	Observé/mesuré	2.47	
	type	Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5	
	porte 2 (Porte sur Mur 4)	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour	
mur affilié		Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		/	1	
porte 3 (Porte sur Mur 6)	surface	Observé/mesuré	1	
	surface	Observé/mesuré	1.80	
	type	Observé/mesuré	Porte en pvc avec double vitrage	
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5	

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 3 (Porte sur Mur 6) (suite)	localisation	Ⓜ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Ⓜ Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	Ⓜ Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	Ⓜ Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté	Ⓜ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface	Ⓜ Observé/mesuré	1
	surface	Ⓜ Observé/mesuré	0.24
	type	Ⓜ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Ⓜ Observé/mesuré	5
	localisation	Ⓜ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Ⓜ Observé/mesuré	Sans retour
	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 2)	type de paroi	Ⓜ Observé/mesuré
type de vitrage	Ⓜ Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison	Ⓜ Observé/mesuré	Vertical	
orientation	Ⓜ Observé/mesuré	Nord	
type de masques proches	Ⓜ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	Ⓜ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	Ⓜ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur	Ⓜ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)	/	1	
surface	Ⓜ Observé/mesuré	1	
surface	Ⓜ Observé/mesuré	1.54	
type	Ⓜ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant	Ⓜ Observé/mesuré	5	
localisation	Ⓜ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant	Ⓜ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi	Ⓜ Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	type de vitrage	Ⓜ Observé/mesuré	Simple vitrage
étanchéité	Ⓜ Observé/mesuré	Présence de joint	
inclinaison	Ⓜ Observé/mesuré	Vertical	
orientation	Ⓜ Observé/mesuré	Nord	
type de masques proches	Ⓜ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	Ⓜ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	Ⓜ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur	Ⓜ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)	/	1	
surface	Ⓜ Observé/mesuré	1	
surface	Ⓜ Observé/mesuré	1.32	
type	Ⓜ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Simple vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Plancher haut 3)	surface	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.38
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	10
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond avec ou sans remplissage	
type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés	
surface A _{lu}	Observé/mesuré	45	
isolation A _{lu}	Observé/mesuré	Oui	
surface A _{ue}	Observé/mesuré	60	
isolation A _{ue}	Observé/mesuré	Non	
coefficient de déperdition (b)	/	0.95	
surface	Observé/mesuré	1	
surface	Observé/mesuré	2.00	
type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
largeur du dormant	Observé/mesuré	5	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 4)	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage	
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12	
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec	
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier <= 22mm)	
	orientation	Observé/mesuré	Sud	
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilé	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	surface	Observé/mesuré	1	
	surface	Observé/mesuré	2.00	
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5	
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 5)	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage	
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12	
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec	
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier <= 22mm)	
	orientation	Observé/mesuré	Ouest	
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilé	Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 6)	surface	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	4.30
		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7
(Fenêtre sur Mur 6)
(suite)

retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	10
remplissage	Observé/mesuré	Air sec
orientation	Observé/mesuré	Sud
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure

coefficient de déperdition (b)	/	1
surface	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	0.74
type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur

retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage

fenêtres / baie 8
(Fenêtre sur Mur 8)

étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
remplissage	Observé/mesuré	Air sec
orientation	Observé/mesuré	Nord
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en pierre de taille et meulons avec remplissage tout venant
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	/	1

fenêtres / baie 9
(Fenêtre sur Mur 9)

surface	Observé/mesuré	2
surface	Observé/mesuré	1.90
type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 9) (suite)	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	/	1
	surface	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.90
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage	
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint	
fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 9)	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)	/	1	
fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	surface	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	0.63
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	10
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Plancher haut 2) (suite)	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16	
	remplissage	Observé/mesuré	Argon	
	orientation	Observé/mesuré	Sud	
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant	
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	surface	Observé/mesuré	1	
	surface	Observé/mesuré	0.63	
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant	Observé/mesuré	10	
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour	
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE		
fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16	
	remplissage	Observé/mesuré	Argon	
	orientation	Observé/mesuré	Nord	
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant	
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)	/	1	
	pont thermique 1	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur	Observé/mesuré	5
	pont thermique 2	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
		Longueur	Observé/mesuré	5.5
	pont thermique 3	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
Longueur		Observé/mesuré	12	
pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1	
	Longueur	Observé/mesuré	5	
pont thermique 5	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1	
	Longueur	Observé/mesuré	7.5	
pont thermique 6	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1	
	Longueur	Observé/mesuré	5	
pont thermique 7	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher haut 1	
	Longueur	Observé/mesuré	5	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	5.5
pont thermique 9	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher haut 1
	Longueur	Observé/mesuré	5
pont thermique 10	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher haut 2
	Longueur	Observé/mesuré	5
pont thermique 11	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher haut 2
	Longueur	Observé/mesuré	5
pont thermique 12	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher haut 2
	Longueur	Observé/mesuré	7.5
pont thermique 13	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher haut 2
	Longueur	Observé/mesuré	7.5
pont thermique 14	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	Observé/mesuré	5
pont thermique 15	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Porte 2
	Longueur	Observé/mesuré	6.15
pont thermique 16	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 6 / Porte 3
	Longueur	Observé/mesuré	4.9
pont thermique 17	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 1
	Longueur	Observé/mesuré	2
pont thermique 18	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
	Longueur	Observé/mesuré	4.85
pont thermique 19	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 3
	Longueur	Observé/mesuré	4.6
pont thermique 20	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 5
	Longueur	Observé/mesuré	6
pont thermique 21	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 6
	Longueur	Observé/mesuré	6
pont thermique 22	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 5 / Fenêtre 7
	Longueur	Observé/mesuré	6.3
pont thermique 23	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 8
	Longueur	Observé/mesuré	3.5
pont thermique 24	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 9
	Longueur	Observé/mesuré	11.8
pont thermique 25	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 10
	Longueur	Observé/mesuré	5.9
système de ventilation 1	Type	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	/	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	Observé/mesuré	107



Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 1	générateur type	Observé/mesuré	Chaudière gaz condensation
	énergie utilisée	Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	/	Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981
	générateur année installation	Observé/mesuré	2019
	Pn saisi	/	19
	régulation installation type	Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
	émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	Observé/mesuré	1970
	distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	nom du générateur	Observé/mesuré	Chaudière gaz condensation
	numéro d'intermittence	/	1
	émetteur	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Mixte
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	3
	ventouse	Observé/mesuré	Présence
	équipement	puissance veilleuse	Observé/mesuré
type d'installation		/	Installation de chauffage seul classique
surface chauffée		Observé/mesuré	16
générateur type		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
énergie utilisée		Observé/mesuré	Electricité
régulation installation type		Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
émetteur type		Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
émetteur année installation		Observé/mesuré	2005
distribution type		Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
en volume habitable		Observé/mesuré	Oui
nom du générateur		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
numéro d'intermittence		/	2
émetteur		Observé/mesuré	Principal
fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Chauffage seul
nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	3
puissance veilleuse		Observé/mesuré	0
numéro	/	1	
	équipement	Observé/mesuré	Absent
	chauffage type	Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Sans
système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
	numéro	/	2
		équipement	Observé/mesuré
chauffage type		Observé/mesuré	Divisé
numéro	/	2	
	équipement	Observé/mesuré	Absent
	chauffage type	Observé/mesuré	Divisé



Fiche technique du logement (suite)

équipement (suite)	pilotage 2 (suite)	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Avec	
		système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
		production type	🔍 Observé/mesuré	Production par chaudière gaz mixte	
		installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle	
		localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës	
		energie	🔍 Observé/mesuré	Gaz	
		chaudière type	🔍 Observé/mesuré	Condensation	
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1		ancienneté	🔍 Observé/mesuré	2019
			bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
			type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	Instantanée
			générateur de chauffage associé	🔍 Observé/mesuré	Générateur 1
			ventouse	/	Présence
			nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	3
		Fn saisi	🔍 Observé/mesuré	19	



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

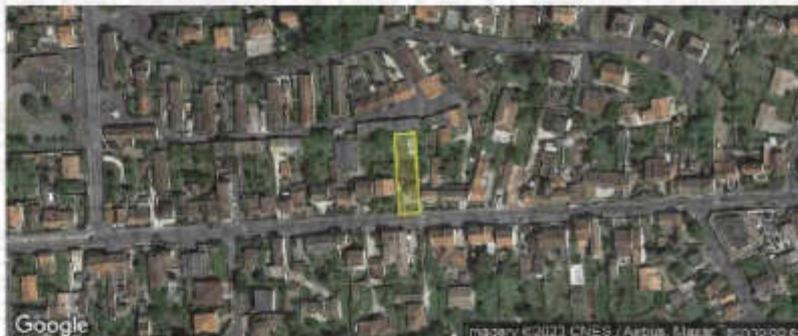
208 RUE DE BASSEAU 16000 ANGOULÈME

Adresse: 208 Rue de Basseau 16000
ANGOULEME
Coordonnées GPS: 45.651646, 0.129599
Cadastré: DO 123

Commune: ANGOULEME
Code Insee: 16015

Reference d'édition: 2528510
Date d'édition: 19/12/2023

AVOVENTES



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

95 BASIAS, 0 BASOL, 4 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bâti. (Lai ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Charente	Approuvé	30/08/2000
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Charente	Approuvé	30/08/2000
		Inondation Bassin de la Charente	Approuvé	10/05/2015
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Bassin de la Charente	Approuvé	10/05/2015
		Inondation Angoulême	Prescrit	14/10/2015
Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Angoulême	Prescrit	14/10/2015		
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/RXGSX>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.





ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aliés naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	22/07/2015	Mis à jour le
Adresse de l'immeuble	Code postal ou Insee	Commune	
208 Rue de Basseau	16000	ANGOULEME	
Références cadastrales :	DO 123		

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non X

prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte.

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur de recul du trait de côte (érosion) Oui Non X

Si oui, exposition à l'horizon des : 30 ans 100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non X

prescrit	anticipé	approuvé	date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	mouvements de terrain	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte.

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé Oui Non X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé Oui Non X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible X	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB : Oui Non X

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux :	zone D	zone C	zone B	zone A
	faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

signature	date / lieu	acquéreur
AVOVENTES	19/12/2023 / ANGOULEME	

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTE5 / DGPR juillet 2018.

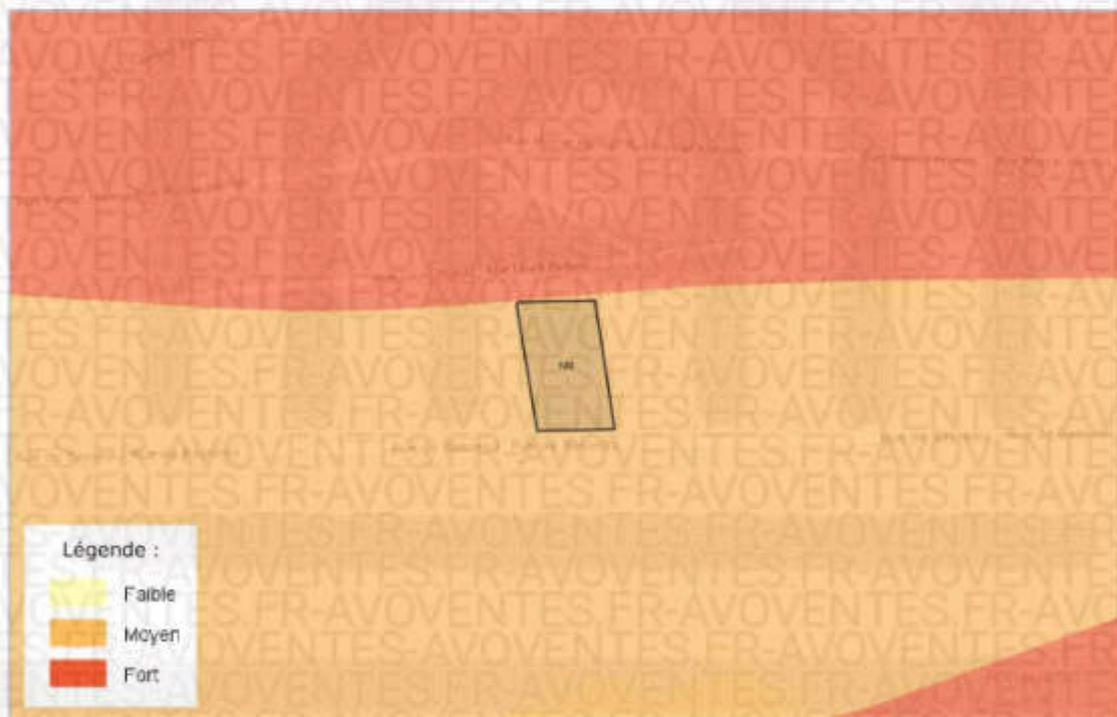
*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25



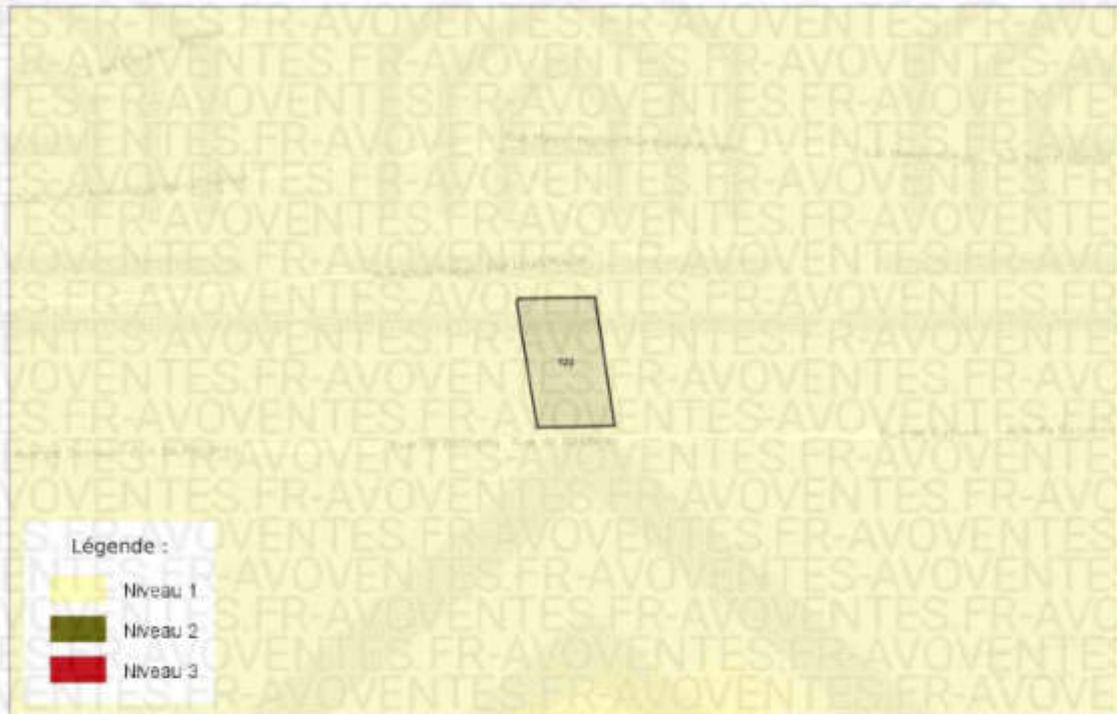
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



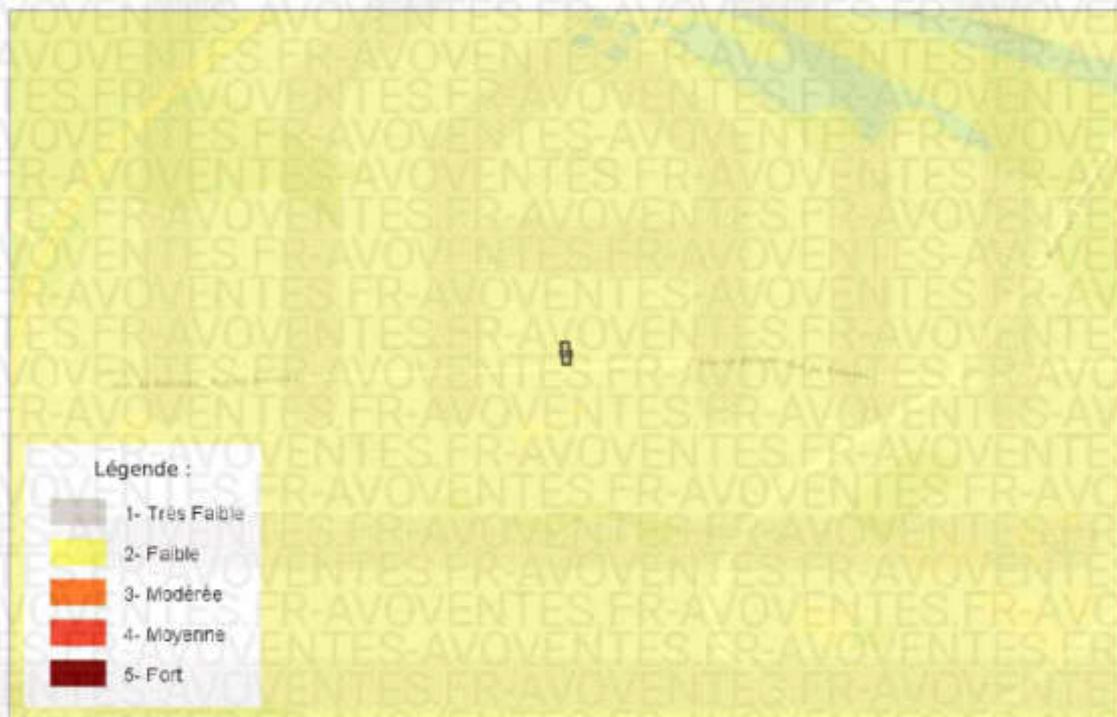
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



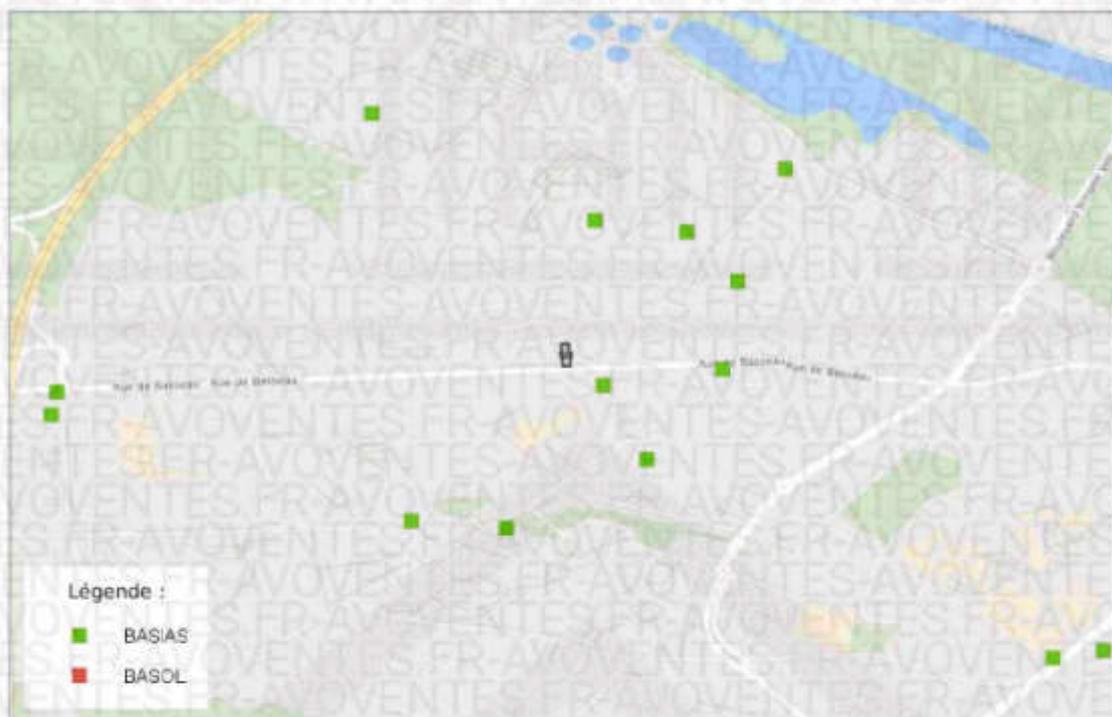
RADON



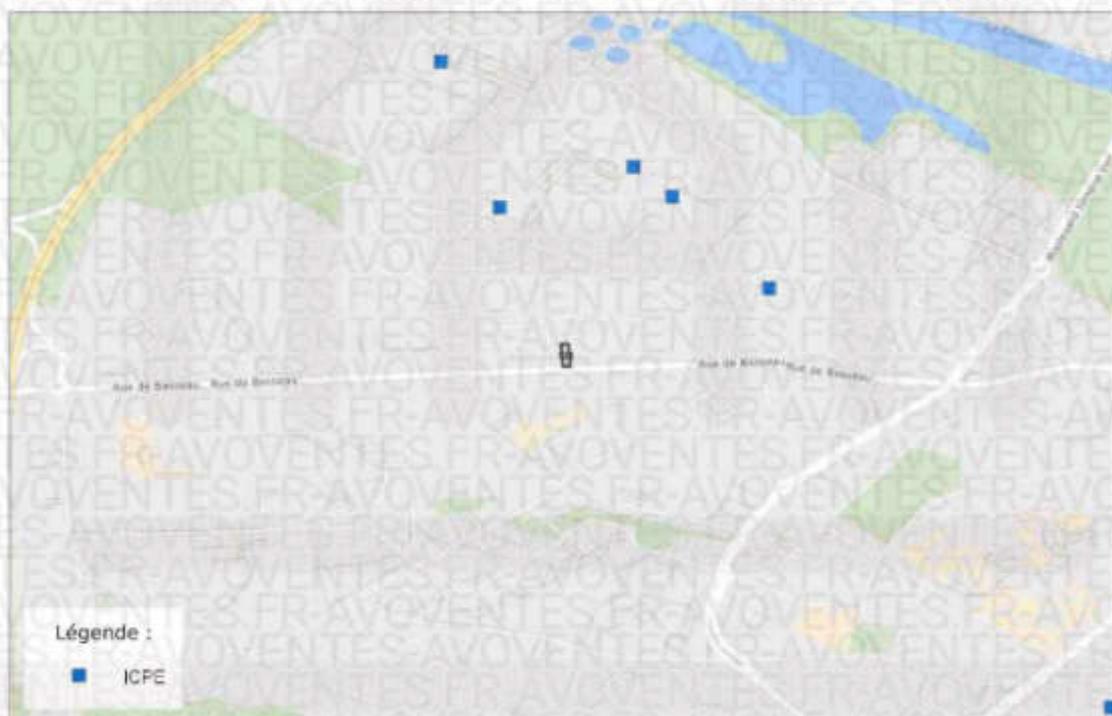
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



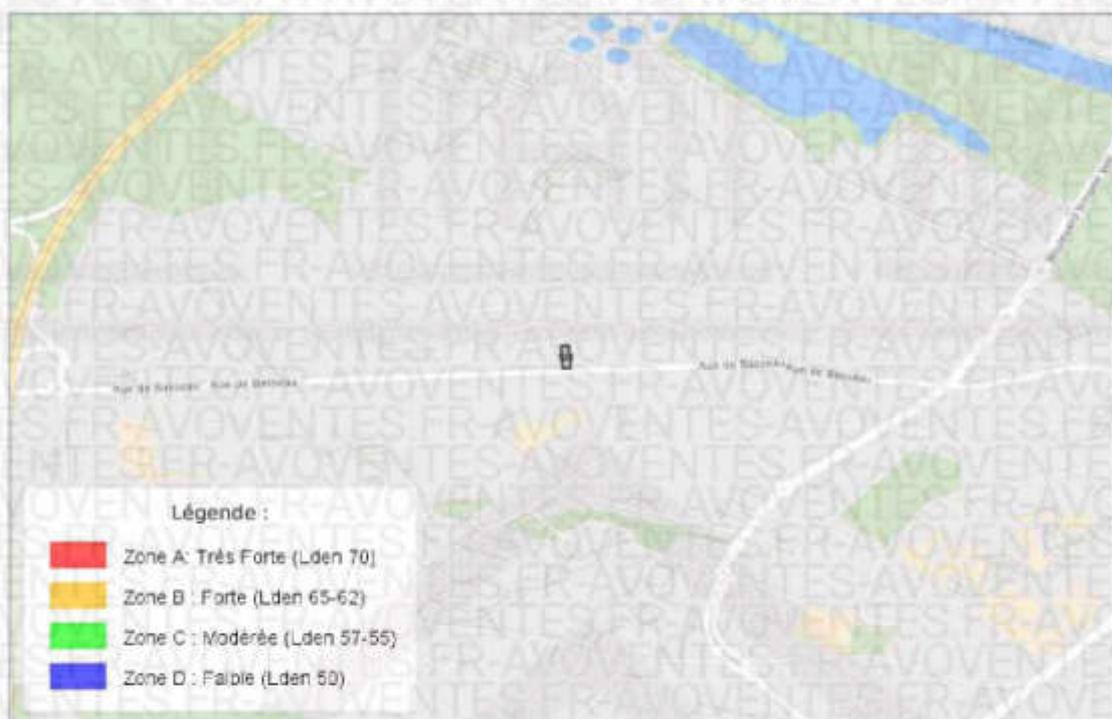
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

169 rue Basseau (de) ANGOULEME		66 mètres
SSP4026911	AVOVENTES	
En arrêt	Station service	
137 rue Basseau (de) ANGOULEME		233 mètres
SSP4028203	AVOVENTES	
En arrêt	Station service	
None rue Aumâtre (Pierre) ANGOULEME		238 mètres
SSP4027763	SOTECA (Sté. d'Etudes Techniques et Assainissement.)	
En arrêt	Atelier de Chaudronnerie et de tôlerie	
None Zone Industrielle Agriars (des) ANGOULEME		275 mètres
SSP4028214	SCHNEIDER ELECTRIC S.A.	
Indéterminé	S.A. SCHNEIDER ELECTRIC	
None Zone Industrielle Agriars (des) ANGOULEME		293 mètres
SSP4028207	AT5 (Sté.)	
Indéterminé	Atelier de traitement de surface - Traitement des métaux	
None Zone Industrielle Agriars (des) ANGOULEME		305 mètres
SSP4028208	CEA AXO SCINTEX (Sté.)	
Indéterminé	C'e d'équipement automobiles	
None rue Aumâtre (Pierre) ANGOULEME		368 mètres
SSP4027634	AVOVENTES	
En arrêt	Station service	
32 rue Nungesser ANGOULEME		413 mètres
SSP4028196	AVOVENTES	
Indéterminé	Garage de mécanique automobiles	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4027142	AVOVENTES	SSP4028384	AVOVENTES
82 route Bordeaux (de) ANGOULEME		548 rue Bordeaux (de) ANGOULEME	
SSP4028387	AVOVENTES	SSP4026934	AVOVENTES
(comptoir de soudure)		None Chemin Pont-de-Vars (du) ANGOULEME	
None rue Didelon (Jean) ANGOULEME		SSP4027631	AVOVENTES
SSP4027157	Comptoir français de l'azote	101 rue Paris (de) ANGOULEME	
None Rabion ANGOULEME		SSP402692	AVOVENTES
SSP4028389	AVOVENTES	201 route Périgueux (de) ANGOULEME	
61 rue Aulard (Alphonse) ANGOULEME		SSP4027154	FRANCE ROUTIERE
SSP4026935	Pyrotechnie du Pecq S.A.	3 route Angoulême (d') ANGOULEME	
None Bassau ANGOULEME		SSP402690	AVOVENTES
SSP4028304	AVOVENTES	None Tourgarnier (La) ANGOULEME	
Garage de Ma Campagne		SSP4027151	AVOVENTES
30 rue Fabre (du capitaine) ANGOULEME		None Alliers de Cognet (Les) ANGOULEME	
SSP402714	AVOVENTES	SSP4026552	AVOVENTES
None Pierrières (les) ANGOULEME		None Champ de Bataille ANGOULEME	
SSP4026532	Fonderie et tréfilerie de bronze	SSP4026915	AVOVENTES
None Faubourg Saint-Martin ANGOULEME		None route Bordeaux (de) ANGOULEME	
SSP402693	AVOVENTES		
68 boulevard Liédot ANGOULEME			

7/10

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

LE DIAGNOSTIQUEUR CHARENTAIS / AVOVENTES
18 LES HAUTS DE CIGOGNE - 16900 SOYAUX
Tel : 07 82 42 24 24 | Mail : AVOVENTES@bc2e.com
Web : <https://1601.bc2e.com>
Siret : 837472505



n° de rapport : 160105020
ERP : 7 sur 11
DDT : 87 sur 92



SSP4027066 AVOVENTES None avenue Ferry (Jules) ANGOULEME	SSP4027170 AVOVENTES None Pierrefles (Les) ANGOULEME
SSP4027560 AVOVENTES 282 rue Clérac (de) ANGOULEME	SSP4027151 AVOVENTES 497 route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP4027533 AVOVENTES None Quai Charente (de la) ANGOULEME	SSP4027592 AVOVENTES None Lunesse (logis de) ANGOULEME
SSP4026695 AVOVENTES 6 rue Paris (de) ANGOULEME	SSP4027136 AVOVENTES None rue Châteaubrun ANGOULEME
SSP4027155 AVOVENTES None Cours hippodrome (de l') ANGOULEME	SSP4027137 AVOVENTES 550 route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP4027535 Sté. Allumetière Française 39 rue Gond (du) ANGOULEME	SSP4028341 AVOVENTES 275 route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP4026897 AVOVENTES 19 rue Paris (de) ANGOULEME	SSP4027140 AVOVENTES 134 rue Périgeux (de) ANGOULEME
SSP4028411 AVOVENTES None Ma Campagne (ZE) ANGOULEME	SSP4026551 AVOVENTES None rue Ger... JLEME
SSP4027162 AVOVENTES 220 route Bordeaux (de) ANGOULEME	SSP4027163 AVOVENTES 58 rue Leclerc-Chauvin ANGOULEME
SSP4027169 AVOVENTES 351 route Périgeux (de) ANGOULEME	SSP4027202 AVOVENTES 560 rue Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP402834 AVOVENTES None rue Kléber ANGOULEME	SSP4028385 RIMA (1ier Régiment d'Infanterie de Marine) None boulevard Lédot ANGOULEME
SSP4028256 Cie Urbaine d'Assainissement et d'entretien None Ma Campagne ANGOULEME	SSP4026693 AVOVENTES 34 rue Corderie (de la) ANGOULEME
SSP402690 AVOVENTES 53 avenue Quatre-Sillons (des) ANGOULEME	SSP4026920 AVOVENTES None Zone Industrielle Sillac ANGOULEME
SSP4026908 AVOVENTES None Cours Gare (de l'ancienne) ANGOULEME	SSP4027133 AVOVENTES 77 rue Monlogis ANGOULEME
SSP4028311 AVOVENTES None Ma Campagne (ZE de) ANGOULEME	SSP402707 AVOVENTES None rue Port-Thureau (de) ANGOULEME
SSP4027141 AVOVENTES None Saint-Michel ANGOULEME	SSP402715 AVOVENTES 230 rue Montmoreau (de) ANGOULEME
SSP4027236 AVOVENTES 20 boulevard Chanzy ANGOULEME	SSP402693 AVOVENTES None Faubourg Saint-Martin ANGOULEME
SSP402716 AVOVENTES None Faubourg Houmeau (de l') ANGOULEME	SSP4027510 Centre éducatif et professionnel 48 rue Charité (de) ANGOULEME
SSP40277 AVOVENTES None boulevard Chaussois (de) ANGOULEME	SSP4028305 AVOVENTES None Zone Industrielle Agriens (des) ANGOULEME
SSP402716 AVOVENTES 14 rue Neuve-des-Juifs ANGOULEME	SSP4026899 Manufacture Charentaise de faïence et poterie None rue Limoges (de) ANGOULEME
SSP4026916 PHOTO-CARTE (Ets.) 39 avenue Ferry (Jules) ANGOULEME	SSP402693 AVOVENTES None rue Boulettes (des) ANGOULEME
SSP402707 AVOVENTES 47 rue Basseau (de) ANGOULEME	SSP4027134 AVOVENTES None Rablon (Le) ANGOULEME
SSP4027481 AVOVENTES 350 route Bordeaux (de) ANGOULEME	SSP4026653 GDF - GGT O 35 rue Brigade-Rac (de la) ANGOULEME
SSP4026904 AVOVENTES 444 route Bordeaux (de) ANGOULEME	SSP4026914 AVOVENTES None Z.E. Ma Campagne ANGOULEME
SSP4026928 AVOVENTES None Gare Marchandises (de) ANGOULEME	SSP4028388 AVOVENTES 24 rue Limoges (de) ANGOULEME
SSP402716 AVOVENTES 8 rue Boissières (des) ANGOULEME	SSP4027531 SODIAGAZ (Ets.) 467 route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP402844 AVOVENTES None Impasse Lagudie ANGOULEME	SSP4026546 AVOVENTES None Madeleine (La) ANGOULEME
SSP4026909 Nouvelles Galeries None Mars (Champ de) ANGOULEME	SSP4026912 AVOVENTES 212 rue Basseau (de) ANGOULEME
SSP4027141 AVOVENTES None rue Juifs (des) ANGOULEME	SSP4027597 AVOVENTES None route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP4028530 AVOVENTES 338 route BORDEAUX (de) ANGOULEME	SSP402717 AVOVENTES None Sireuil



SSP4026924 TOTAL (Sté) 192 route Montbron (de) ANGOULEME	SSP4028416 AVOVENTES None Ma Campagne (ZE) ANGOULEME
SSP4026900 AVOVENTES 322 rue Montmoreau (de) ANGOULEME	SSP4026907 AVOVENTES None Chemin Pierre (de la) ANGOULEME
SSP4027115 ESPACE LOISIR AVOVENTES 52 rue Bordeaux (de) ANGOULEME	SSP402716 AVOVENTES 17 route Bordeaux (de) ANGOULEME
SSP402724 AVOVENTES 223 rue Limoges (de) ANGOULEME	SSP4026896 AVOVENTES None Morlogis ANGOULEME
SSP40283 AVOVENTES 3 boulevard République (de la) ANGOULEME	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES) BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

24, rue des Bosquets 16000 ANGOULEME		317 mètres
AVOVENTES	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007208914	
Zone Industrielle des Agriers 16000 Angoulême		331 mètres
SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202780	
Z.I. Les Agriers 16000 Angoulême		362 mètres
ATS Non Seveso	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007201135	
Impasse des Bosquets - ZI des Agriers 16000 ANGOULEME		404 mètres
AVOVENTES	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0051600031	





Préfecture : Charente
Commune : ANGOULEME

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code l'environnement.

Adresse de l'immeuble

208 Rue de Basseau
16000 ANGOULEME

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/04/2012	29/04/2012	30/11/2012	06/12/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/2017	30/06/2017	23/10/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/02/2021	09/02/2021	10/02/2021	13/02/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	01/02/2021	16/02/2021	20/12/2021	14/01/2022	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/08/1989	30/09/1990	14/05/1991	12/06/1991	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/06/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1992	31/12/1997	12/06/1998	01/07/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1998	30/09/1998	23/02/1999	10/03/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/07/1999	31/07/1999	29/11/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/1999	27/07/1999	28/01/2000	11/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2009	30/09/2009	27/01/2011	02/02/2011	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2010	30/09/2010	15/07/2011	22/07/2011	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	26/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Grêle	26/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/07/1983	26/07/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	31/12/2020	29/09/2021	10/07/2022	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr





**QUE FAIRE
EN CAS DE...**

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide.
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment.



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments.
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



